

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D094

OBJET :
09. CONCESSION
QUARTIER LA
BATELLERIE. CRAC
2021. PRÉSENTATION
AU CONSEIL
MUNICIPAL.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 050-215904004-20220610-2022D094-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine **donnant procurations respectives à** M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

En application de l'article 17 de la convention passée entre la commune et la société NORDSEM, Aménageur du quartier la Batellerie, la collectivité est destinataire, es qualité de concédant, du bilan annuel d'activités 2021 réalisé par le concessionnaire.

Celui-ci a été soumis à l'assemblée délibérante, afin qu'elle procède à son approbation, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Rendu Annuel au Concédant 2021 qui lui a été présenté et dont un exemplaire est annexé à la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.